

cadre réservé à l'organisation

vérif.pièces > ok

DS N° _____ > caut° esp. cheq. **RETOUR**

DEMANDE D'ACCREDITATION PRESSE 2018

Renvoyez votre demande d'accréditation (1 par personne) dès que possible et avant le 11 septembre 2018 à :
 FORCING • BP40 • 91450 SOISY / SEINE • FRANCE OU PAR FAX : +33 (0) 1 60 75 24 41 OU PAR EMAIL : thomas@TT24.FR

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur ne peut pas répondre favorablement de manière systématique à l'ensemble des demandes reçues. Concernant les photographes et cadreur amateurs ainsi qu'aux rédacteurs blogs/portails amateurs, il ne sera délivré que très peu d'accréditations (appréciation à la discrétion de l'organisateur).

ATTENTION : DRONES INTERDITS SANS AUTORISATION PREALABLE ECRITE DE L'ORGANISATION.

1. INFORMATION DU DEMANDEUR

NOM DU MEDIA		QUALITE DU MEDIA		
		<input type="checkbox"/> PRESSE ECRITE	<input type="checkbox"/> TV / RADIO	<input type="checkbox"/> PHOTOGRAPHE
		<input type="checkbox"/> PRESSE WEB	<input type="checkbox"/> FREELANCE	<input type="checkbox"/> AUTRE

REDACTEUR EN CHEF		JOURNALISTE ACCREDITE	
NOM		NOM	
PRENOM		PRENOM	
ADRESSE		ADRESSE	
CODE POSTAL		CODE POSTAL	
VILLE		VILLE	
PAYS	FR	PAYS	FR
TEL		TEL PORTABLE	
EMAIL		EMAIL	
		FONCTION	<input type="checkbox"/> journaliste <input type="checkbox"/> photo/cadreur <input type="checkbox"/> autre

2. CONDITIONS A REMPLIR (fournir une copie de vos justificatifs lors de votre demande d'accréditation)

JOURNALISTES PRO

- Titulaire d'une **carte de presse** en cours de validité
- OU Titulaire d'une **licence FFSA "Nationale Média" 2018**
- OU Titulaire d'un **ordre de mission** rédigé par une revue presse écrite spécialisée ou autre support presse écrite / TV / radio reconnu, **avec mention des "24H Tout Terrain de France 2018"**

CAS PARTICULIER EDITEURS WEB

Attestation Registre du Commerce pour les éditeurs de site internet + ordre de mission rédigé par l'éditeur + attestation RC

CAS PARTICULIER AUTRES

Titulaire d'une licence FFSA "INTER VOLONTAIRE" 2018 (n° _____ - en cours)
 Validation des candidatures sur libre appréciation de l'organisation.

4. SIGNATURES (veuillez prendre connaissance des conditions page 2 de ce document).

JOURNALISTE ACCREDITE	REDACTEUR EN CHEF	CACHET MEDIA
Nom / Signature	Nom / Signature	

Pour officier, les photographes et cadresurs devront obligatoirement porter la chasuble numérotée confiée contre caution. Cette chasuble ne permet pas de mise en situation dangereuse ; les utilisateurs travaillent sous leur entière responsabilité.

■ RAPPEL A L'ATTENTION DES PHOTOGRAPHES ET CADREURS

Avant, pendant et après l'épreuve, la vente de photos ou images vidéos est strictement interdite, quel que soit le support utilisé (physique ou numérique) et quels qu'en soient les destinataires (public, concurrents, assistances, sponsors et partenaires). L'organisateur a conclu un contrat avec un photographe professionnel et avec une société de production d'images vidéos leur garantissant l'exclusivité dans leur domaine respectif.

• Seule la commercialisation de photos ou de vidéos pour des organismes de presse reconnus, ou à un concurrent ayant passé un accord avec le photographe ou le cadreur avant la manifestation (nous fournir une copie justificative lors de la demande d'accréditation) est libre. A compter du début des vérifications administratives, aucun démarchage auprès des concurrents ne sera toléré.

• La publication de photos ou de vidéos, notamment sur internet, est acceptée mais elle ne doit en aucun cas proposer la vente du contenu ou être soumise à un abonnement ou autre forme d'accès payant pour en voir le contenu.

■ ALTERNATIVES SANS ACCREDITATION

Pour toutes les personnes qui verront leur demande d'accréditation refusée (ou qui ne l'auraient pas réclamée), et pour qui les accès aux abords de la piste seront donc refusés, nous rappelons qu'elles pourront accéder facilement au paddock ainsi qu'à la voie des stands pour se rapprocher des équipages (interviews/photos/vidéos). De plus, des navettes 4x4 sont à disposition pour accéder à une zone sécurisée en bordure de piste, matérialisée et située de l'autre côté du circuit. Cet endroit permet de photographier et filmer les véhicules de course en action. D'autres navettes les ramèneront ensuite au paddock. Toute personne quittant ces zones (stands / dépose navette) sans être munie d'un dossard se verra immédiatement exclue du site.

■ CHASUBLES PRESSE NUMEROTEES

Les chasubles presse permettent l'accès aux abords de la piste et sont exclusivement réservées aux cadresurs et photographes accrédités (sans accompagnateurs, et mineurs interdits). Les conditions d'attribution ci-dessous seront appliquées dans l'unique souci du respect des règles de sécurité propres à notre épreuve :

- l'attribution d'un dossard est nominative (il est interdit de le transférer à autrui) et est remise **contre caution (20€)** restituée une fois la chasuble rendue au PC Presse (chèque ou espèces).

- port et retrait : tout signalement par un membre de l'organisation ou commissaire de piste de la présence d'un photographe/cadreur dans des conditions jugées dangereuses pour lui ou autrui entraînera sans discussions le retrait immédiat du dossard. Il en est de même si un photographe/cadreur ne porte pas son dossard numéroté lorsqu'il travaille aux abords de la piste.

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE ACCREDITEE

En contrepartie de mon accréditation lors de l'épreuve « **24 HEURES TOUT TERRAIN DE FRANCE** » se déroulant les 15 et 16 septembre 2018,

Je soussigné

agissant en qualité de

- reconnais expressément avoir été informé des risques que comporte la manifestation ;

- **m'engage à ne pas approcher à moins de 22 mètres du bord de la piste**, ni être présent à l'intérieur du tracé du circuit, et ne pas m'exposer dans les trajectoires extérieures des virages ;

- m'engage à porter clairement à tout moment les signes distinctifs qui m'auront été remis le cas échéant : je ne pourrai pas approcher les abords du circuit sans le dossard officiel numéroté ;

- m'engage à ne pas me placer dans les zones interdites désignées par l'organisateur, à ne prendre aucun risque inconsidéré et plus généralement à ne pas perturber le déroulement de la manifestation par mes actes ou mes déclarations ;

- m'engage à respecter les règles qui définissent la discipline en matière de sécurité, ainsi que toutes les consignes écrites ou verbales qui pourraient m'être données par l'organisation (officiels, commissaires compris) ou stipulées dans l'arrêté préfectoral ;

- certifie sur l'honneur bénéficier d'une assurance garantissant le risque individuel en cas d'accident ;

- reconnais que les signes distinctifs sont personnels et ne peuvent être prêtés à une tierce personne.

Je déclare avoir pris connaissance du présent engagement ainsi que de l'ensemble des textes mentionnés dans la demande d'accréditation et m'engage à les respecter.

Fait à

Signature

Le

L'organisation se réserve la possibilité de retirer ladite accréditation s'il est constaté le non respect de l'un des engagements ci-dessus.